



QU'EST-CE QUE TSCA ?

ECHÉANCIER DE DÉCLARATION **QU'EST-CE QU'UN TRANSFORMATEUR ?**

DÉCLARATION RÉTROSPECTIVE POURQUOI DOIT-ON EFFECTUER UNE DÉCLARATION ?

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

QUE FAIRE ENSUITE?

RESSOURCES

VRAI OU FAUX ?

INFORMATION ADDITIONNELLE

À PROPOS D'IAEG

MENTIONS LÉGALES





À QUOI SERT CETTE RÉGLEMENTATION?

L'inventaire des substances chimiques de la loi américaine relative au contrôle des substances toxiques (TSCA) identifie les substances chimiques fabriquées, traitées ou importées aux États-Unis pour des usages réglementés par l'agence américaine de protection de l'environnement (USEPA) (p. ex. en dehors des aliments, les médicaments, les cosmétiques et les pesticides).



La section 8(b) de la TSCA exige que l'EPA compile et conserve « l'inventaire » actuel.



L'inventaire a été initialement publié en 1979 et répertorie maintenant environ 85 000 produits chimiques.



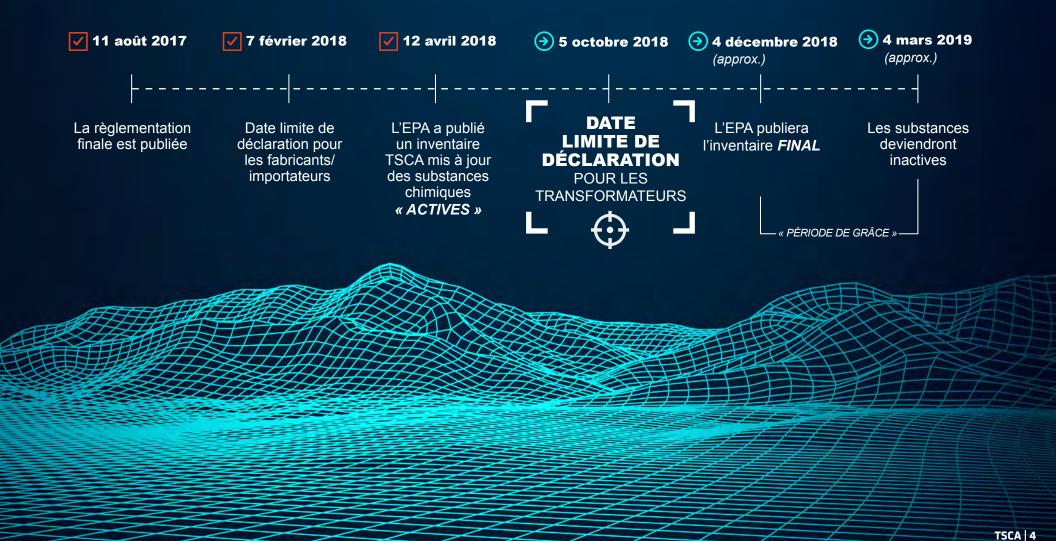
Le signalement (activité/
inactivité) de l'inventaire
TSCA exige des fabricants,
des importateurs et des
transformateurs qu'ils mettent à
jour l'inventaire en indiquant les
substances chimiques actives
dans le commerce aux États-Unis.



La période de déclaration pour les fabricants et les importateurs a pris fin le **7 février 2018**.



ÉCHÉANCIER DE DÉCLARATION





QU'EST-CE QU'UN TRANSFORMATEUR?



仚

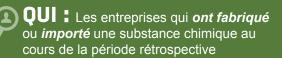
DÉCLARATION RÉTROSPECTIVE

Les entreprises doivent identifier les substances chimiques qui ont été fabriquées, importées ou transformées entre le 21 juin 2006 et le 21 juin 2016 (période rétrospective).



Les entreprises qui ont transformé une substance chimique pendant la période rétrospective





QUOI: Doivent avoir notifié l'EPA via le portail *CDX*](EPA's Central Data Exchange)* des substances chimiques fabriquées ou importées

QUOI:

Passez en revue les fiches de données de sécurité fournies par les fabricants ou les formulateurs ou d'autres ressources contenant des informations sur les produits. Veuillez noter qu'il se peut que la fiche de données de sécurité ne contienne pas l'inventaire complet des produits chimiques du mélange. Vous devrez peutêtre vous adresser à votre fournisseur pour obtenir des informations supplémentaires (p.ex. numéro CAS) ou une déclaration de conformité TSCA.

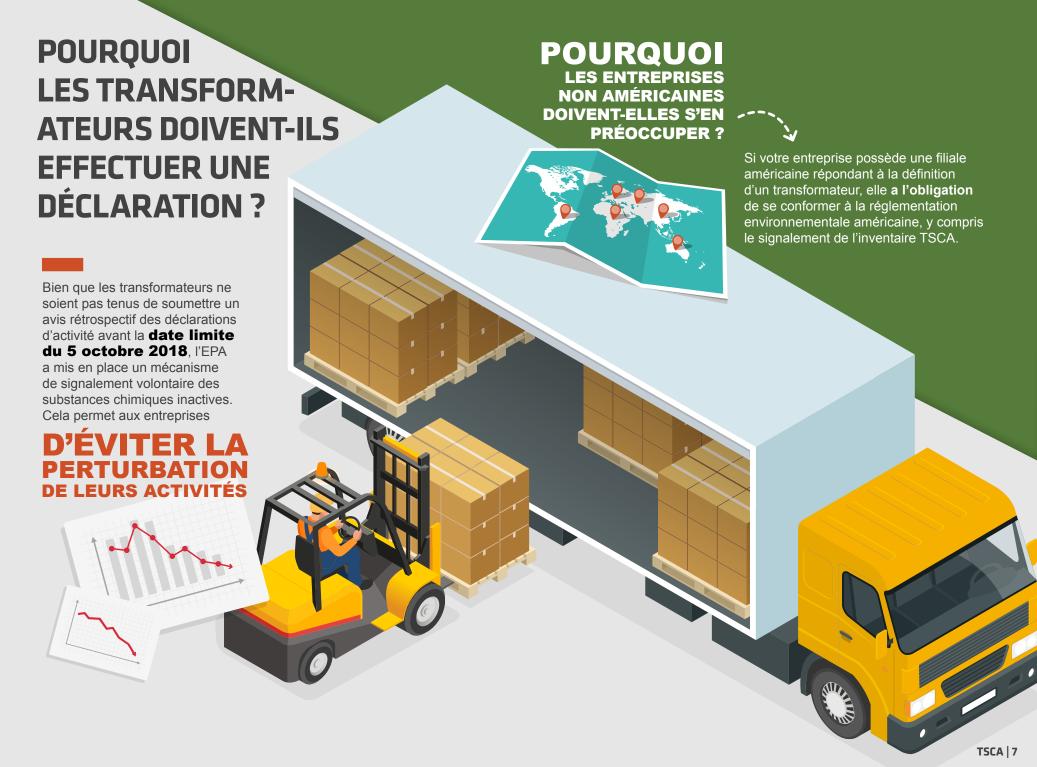
Comparez votre liste de transformateurs aux dernières publications de l'EPA, notamment l'inventaire TSCA mis à jour et la liste la plus récente des déclarations de produits chimiques présentées au moyen du formulaire A d'avis d'activité (NOA Form A).



QUAND: 7 février 2018

REMARQUE : Une entreprise qui importe un mélange formulé importe également tous les composants individuels de ce mélange.









RISQUES ENCOURUS

La violation de la TSCA pourrait entraîner des sanctions financières importantes ainsi que des retards de fabrication, d'importation et/ou de traitement.



SANCTIONS PÉNALES:

jusqu'à un an de prison/
50 000 \$ d'amende par jour
ou les deux pour des violations
délibérées ou volontaires



SANCTIONS CIVILES:

jusqu'à **37 500 \$** par violation et par jour



Si les transformateurs découvrent qu'ils utilisent des substances chimiques inactives

après que l'EPA ait publié l'inventaire final (et au-delà de la période de grâce de 90 jours), ils doivent cesser leur transformation jusqu'à ce qu'ils soumettent les documents requis à l'EPA.



Les violations de la TSCA

présentent un risque commercial et juridique potentiel pour les transformateurs ainsi qu'un risque de perturbation des activités pour leurs clients.



5.1



2



QUE FAIRE ENSUITE

>



Identifiez les substances chimiques dans toutes les formulations transformées pour produire des produits destinés à la distribution dans le commerce au cours de la « période rétrospective » (du 21 juin 2006 au 21 juin 2016).

2



Examinez les règlements TSCA pour connaître les exigences de déclaration et les exemptions potentielles.

3



Jusqu'au **5 octobre 2018**, validez continuellement la liste des substances chimiques de votre entreprise en fonction des dernières publications de l'EPA, y compris l'inventaire TSCA mis à jour et la liste la plus récente des formulaires NOA. Ceci est nécessaire pour s'assurer que les produits chimiques transformés pendant la période rétrospective sont désignés comme actifs.





Si vous avez transformé une substance chimique pendant la période rétrospective et que le produit chimique n'a pas encore été activé, soumettez le formulaire A d'avis d'activité (NOA) au plus tard le 5 octobre 2018 (il est nécessaire de disposer d'un compte CDX pour effectuer la soumission).

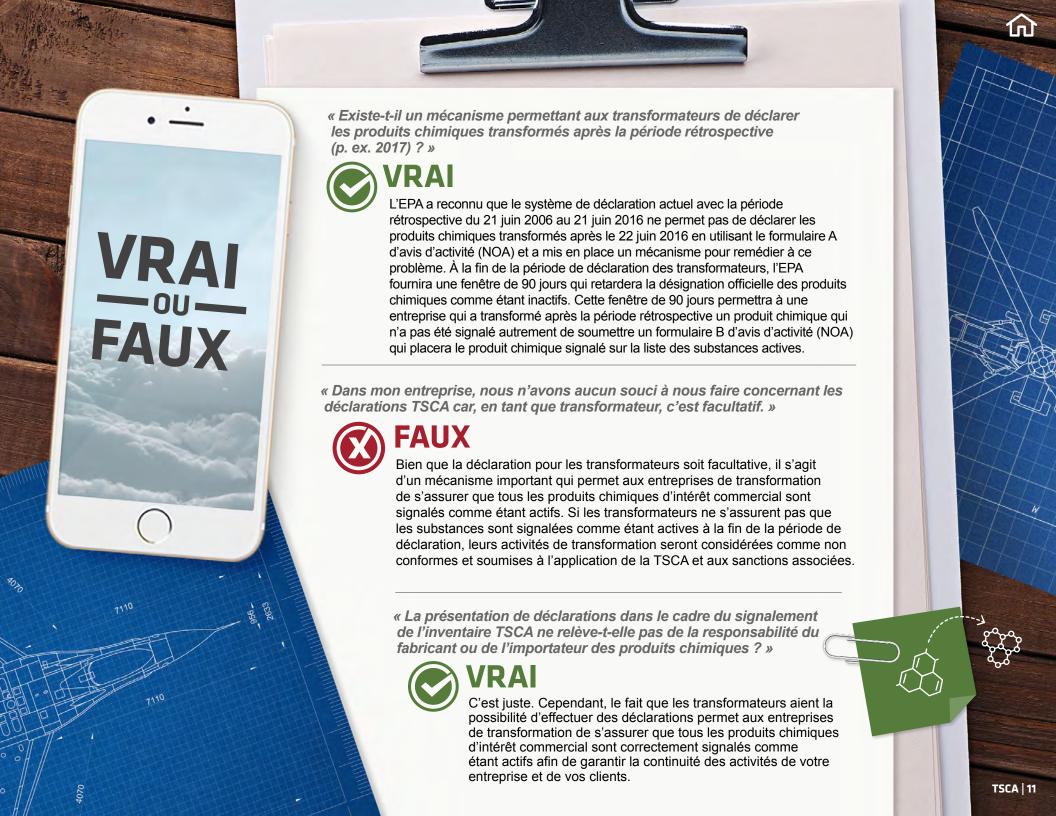


PRÉVOYEZ UN DÉLAI SUFFISANT POUR L'APPROBATION DE LA SOUMISSION



Utilisez les ressources ci-dessous pour soumettre vos formulaires





RESSOURCES ET OUTILS À VOTRE DISPOSITION



Pour des informations détaillées sur la règle de signalement TSCA, y compris les exigences et les définitions, veuillez vous référer aux liens et outils suivants.

- Règle finale de signalement de l'inventaire TSCA
- Guide sur la réglementation liée au signalement de l'inventaire TSCA
- Guide sur l'inscription au portail CDX
- <u>Document de présentation générale d'IAEG</u> : réglementation de signalement <u>de l'inventaire TSCA</u>
- <u>Documents d'orientation de Bergeson & Campbell : réglementation de signalement de l'inventaire TSCA</u>

L'outil ci-dessous permet de procéder à l'inscription. Rendez-vous sur le site de l'EPA pour préparer et demander votre inscription au portail Central Data Exchange.

• https://cdx.epa.gov/





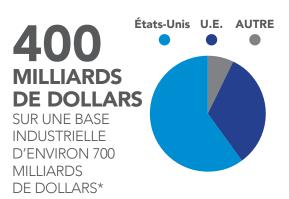




a été créée en 2011 dans le but de trouver des solutions environnementales innovantes pour l'industrie de l'aérospatial et de la défense. Ce forum de collaboration, initialement composé de 11 membres fondateurs et qui compte désormais 50 membres, a été conçu pour traiter des grands enjeux environnementaux auxquels font face toutes les entreprises membres. À mesure que nous avons grandi, le fait de travailler ensemble sur ces questions communes, dans l'intérêt général de toute l'industrie, s'est avéré très utile et fédérateur.

Sally Gestautas
Président du conseil







* Deloitte, Rapport financier du secteur aéronautique et spatial mondial 2014











©2018 International Aerospace Environmental Group®. Tous droits réservés.

CE DOCUMENT EST FOURNI PAR L'INTERNATIONAL AEROSPACE ENVIRONMENTAL GROUP (IAEG) À TITRE PUREMENT INDICATIF. IL VOUS REVIENT DE DÉTERMINER SI ET COMMENT UTILISER TOUT OU PARTIE DE CE DOCUMENT. AUCUNE PARTIE DE CE DOCUMENT NE CONSTITUE UN AVIS JURIDIQUE. L'UTILISATION DE CE DOCUMENT EST VOLONTAIRE. IAEG NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT CE DOCUMENT OU SON CONTENU. IAEG DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE, OU DÉCOULANT DU COMMERCE OU DE LA COUTUME, Y COMPRIS MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-VIOLATION, DE QUALITÉ, DE PROPRIÉTÉ, D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE, D'EXHAUSTIVITÉ OU D'EXACTITUDE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, IAEG NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES PERTES, DÉPENSES OU DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE LES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS, DIRECTS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS OU LES REVENUS OU PROFITS PERDUS RÉSULTANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE DOCUMENT PAR UNE SOCIÉTÉ OU UNE PERSONNE, QU'ELLE SOIT DÉLICTUELLE, CONTRACTUELLE, STATUTAIRE OU AUTRE, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.



